

N° Client : 6377960
N° T.V.A : FR28839816758

REXEL CAHORS

4600
62 CHEMIN DE LA GRAVETTE

46000 CAHORS
Tél. : 05.65.20.30.10 Fax. : 05.65.22.69.88

ACES

825 ROUTE DE BERTHOURMIEUX
46250 CAZALS
France

ACES

825 ROUTE DE BERTHOURMIEUX
46250 CAZALS
France

Attention cette facture est en envoi dématérialisé fiscalement

Échéance : 28/02/2025 **Règlement : Lettre de change directe**

N° ligne	Référence Désignation	Prix unitaire H.T	Remise en %	Prix Net Unitaire H.T.	Qté	Unité	Prix total H.T	Code T.V.A
Votre commande : EHPAD ARCAMBAL Notre Réf: 012626598 du 20/01/2025 Concerne le BL : 000228333 du 09/01/2025 Facture : 992791728								
0010	LEG080281 CADRE MOSAIC 2 MOD PROF40MM G	6,09900	48,00	3,17148	1	U	3,17	2
0020	LEG078802L PLAQUE 2M BLANC G	3,21800	48,00	1,67336	1	U	1,67	2
0030	POUK6F45W PRISE RJ45 CAT 6 FTP 9 POINTS 45X45 , BLANC (ANCIENNE REF K6F	9,84576	30,84	6,80967	1	U	6,81	2
Sous total HT BL 000228333							11,65	
Sous total commande EHPAD ARCAMBAL							11,65	

Code T.V.A	Total H.T. hors D.E.E.E	Total H.T. D.E.E.E	Total H.T.	P.F.A	NET H.T.	Taux de T.V.A. (en %)	Total T.V.A.
2	11,65	0,00	11,65	0,00	11,65	20,00	2,33

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

Merci d'adresser votre règlement et le coupon détachable à l'adresse ci-dessous

Centre de traitement des paiements NATIXIS PARIS (NATXFRPPXXX)
REXEL France RIB 30007 99999 04175617000 22
CENTRE DES PAIEMENTS N° code IBAN FR76 3000 7999 9904 1756 1700 022
TSA 81113
69626 VILLEURBANNE CEDEX

NET H.T.	11,65 €
Total T.V.A.	2,33 €
MONTANT NET T.T.C.	13,98 €

En EUR AVOIR

Date d'Avoir	31/01/2025
N° Client	6377960
N° d'Avoir	992791729
Net à Payer	13,98 €
Date d'échéance	28/02/2025
Mode de règlement	Lettre de change directe

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente

Extrait des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans rappel préalable ; elle entraînera notamment le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société justifie que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, l'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'exigibilité de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires, la livraison s'entendant de la remise matérielle des marchandises. Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.



